

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEIPIN EN DATE DU 08 AVRIL 2015 À 18 H 00

**L'an deux mille quinze et le huit Avril à 18 Heures, le CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE de cette Commune, régulièrement convoqué en
application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales ,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
séances,
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président.**

Appel et émargement.

NOM Prénom	Présents	absents excusés	pouvoirs	absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Alain RICARD	X			
Joelle BOUCHET	X			
Philippe SANCHEZ-MATEU	X			
Dorothée DUPONT	X			
Farid RAHMOUN				X
Béatrice FIGUIERE	X			
Corinne FLACHER	X			
Clarisse GRIT	X			
Norbert JACQUELIN	X			
Andrée ORTTNER	X			
Josiane RENARD	X			
Viviane CHABRIER	X			
Brigitte JULIEN	X			
Antonia BOUCHET		X		
Ghislaine GIL	X			

Clarisse GRIT est désignée secrétaire de séance.

1 – Compte de Gestion 2014

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Votes : pour 14 – contre 0 – abstention 1

2 – Compte Administratif

Le Centre Communal d'Action Sociale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Frédéric DAUPHIN qui ne prend pas part au vote,

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2014,

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	59 793,41		2 500,00	0,00	62 293,41	0,00
Opérations de l'exercice	8 716,51	71 084,91	0,00	0,00	8 716,51	71 084,91
Totaux	68 509,92	71 084,91	2 500,00	0,00	71 009,92	71 084,91
Résultats de clôture		2 574,99	2 500,00		2 500,00	2 574,99
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	68 509,92	71 084,91	2 500,00	0,00	71 009,92	71 084,91
Résultats définitifs						74,99

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5°) Le résultat du vote est le suivant :

VOTES : Pour 14 - Contre 0 – Abstention 0 .

3 – Affectation des Résultats 2014

Monsieur le Président rappelle

Le Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour, considérant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte administratif présente

- un résultat positif de 2 574,99 € en section de fonctionnement ;
- un besoin de financement en investissement de 2500 € ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter à la section d'investissement de quoi couvrir au minimum le besoin de financement, soit 2500 € ;

Considérant la proposition du Président d'affecter 2500 € à l'investissement pour améliorer l'autofinancement de la section ;

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide d'affecter 2500 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte 1068

4 – Vote du Budget 2015

Monsieur le Président soumet aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les propositions budgétaires pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- adopte le budget du CCAS de 2015

VOTES : Pour 14 – Contre 0 – Abstention 1

qui s'équilibre de la façon suivante

en section de Fonctionnement, dépenses / recettes **2 820 €**

en section d'Investissement, dépenses / recettes **2 500 €**

Mmes GIL et JULIEN se questionnent sur la baisse des prévisions « de secours d'urgence », Joëlle BLANCHARD répond que l'année 2014 les sommes allouées concernaient l'année N-1, en 2014 il n'y a eu aucune dépense de secours d'urgence.

Pas de demande éventuelle pour accéder à l'épicerie sociale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15

Fait à Peipin, le 15 avril 2015

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DAUPHIN

Clarisse GRIT